

Les couleurs officielles de la signature gouvernementale sont le noir pour le mot « Québec » et le bleu PMS 293 pour les rectangles du drapeau fleurdelisé.

Pour toute reproduction sur papiers couchés et non couchés, on utilise le **PMS 293**.

Pour la reproduction en quadrichromie, on emploie la formule suivante :
Cyan 100 % + Magenta 55 %.



Indications complémentaires (équivalant au bleu PMS 293)

Journal :	Système ANPA-COLOR™ : 701
Estampage à chaud :	Crown 3700
Télévision et cinéma :	R-0, G-50, B-255
Internet :	HTML : # 003399
Acétate électronique :	R-0, G-51, B-153

Signalisation :	voir page 6.1.22
Véhicules :	voir page 6.2.1

Afin de créer un contraste optimal, propice à la lisibilité, la signature gouvernementale ainsi que la signature des ministères et organismes se présentent en trois versions : la version deux couleurs, la version monochrome et la version inversée.

Dans le cas d'une impression monochrome, on privilégie l'emploi du noir.

À noter que, dans la version inversée, les fleurs de lys prennent toujours la couleur du fond sur lequel la signature est reproduite.

Rappelons qu'il ne faut jamais produire une version inversée à partir du tracé normal (voir page 1.1.2). Il faut plutôt utiliser le modèle téléchargeable. Aussi bien pour la signature gouvernementale que pour la signature des ministères et organismes, chacune des versions est téléchargeable. Il est donc tout à fait inutile de modifier le logo de quelque façon que ce soit.

Pour les besoins de la production vidéo et du cinéma, on doit privilégier l'utilisation de la signature deux couleurs sur fond noir ou blanc. Une version particulière a été créée pour utilisation sur fond noir ou foncé, exclusivement réservée aux applications en télévision, vidéo et cinéma.

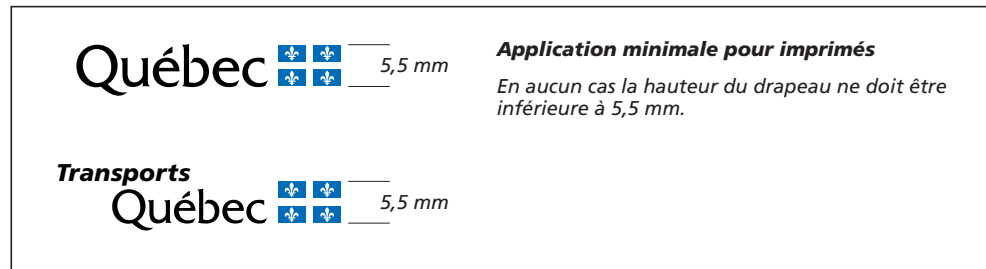


**À utiliser pour la télévision, le vidéo et le cinéma.*

1.1.11

Zone de protection et application minimale

Afin d'assurer une mise en valeur convenable de la signature, il faut toujours laisser autour de celle-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique. La largeur de cette zone de protection correspond à celle du rectangle étalon.



1.1.13

Utilisations incorrectes

Les exemples qui suivent illustrent des utilisations à proscrire. Ces utilisations incorrectes s'appliquent aussi bien à la signature gouvernementale qu'à celles des ministères et organismes. Cette présentation n'est pas exhaustive. Il convient d'user de discernement et de bon goût lorsqu'on se trouve dans une situation qui n'a pas été envisagée dans cette section. En cas de doute, consulter le répondant désigné au sein du ministère ou organisme gouvernemental concerné.



En raison du peu de lisibilité des éléments graphiques reproduits en bleu sur fond noir, l'emploi de la version deux couleurs sur fond noir est réservé exclusivement à l'usage de certains médias électroniques. Dans les communications imprimées, seule la version inversée présentée à la page 1.1.9 est admise pour reproduction sur fond noir.



Dans la version inversée, les fleurs de lys prennent toujours la couleur du fond sur lequel la signature est reproduite, et le drapeau est toujours en blanc ou de la couleur du papier.



Sur un fond de couleur, ne jamais reproduire en blanc les bandes qui séparent les quatre rectangles du drapeau. De même, on ne doit jamais entourer le drapeau d'un filet blanc ou d'une autre couleur.



Ne jamais créer un effet lumineux autour de la signature.



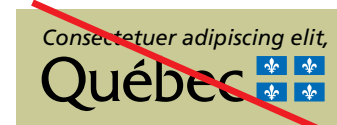
Ne jamais utiliser de filtre ou d'effet de trame atténuée.



Ne pas reproduire le drapeau dans une autre couleur que le bleu ou le noir.



Ne jamais modifier les proportions respectives du drapeau et des éléments typographiques.



Ne jamais mettre du texte ou un élément graphique dans la zone de protection.



Ne jamais utiliser d'artifice ou d'ombre portée autour de la signature.

1.1.14

Utilisations incorrectes (suite)



Toujours utiliser une signature offrant une résolution suffisante pour le projet. Attention aux pixels!



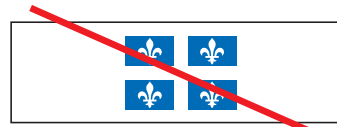
Ne jamais créer un effet de relief ou de trois dimensions avec la signature.



On peut utiliser un fond d'illustration ou de photographie, mais il faut toujours s'assurer d'obtenir un contraste et un niveau de lisibilité suffisants.



Ne jamais utiliser séparément l'un des deux éléments de la signature.



Ne jamais modifier l'espacement entre le mot « Québec » et le drapeau.



Toujours privilégier le noir pour la version monochrome.



Toujours respecter la zone de protection.



Ne pas utiliser la version deux couleurs sur un papier dont la couleur est susceptible d'altérer le bleu du drapeau. Utiliser plutôt la version monochrome.



Ne jamais utiliser de trame dans la version monochrome.



La signature ne doit jamais être oblique.

1.1.15

Utilisations incorrectes (suite)



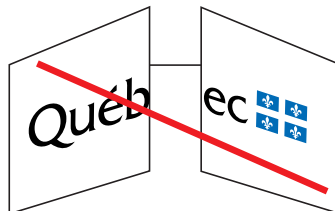
Ne jamais ajouter une ligne de contour aux caractères typographiques ou aux éléments du drapeau.



Toujours s'assurer que la version utilisée procure un contraste maximal avec le fond.



Ne jamais déformer la signature de quelque façon que ce soit.



Ne jamais reproduire la signature de façon qu'elle soit coupée ou tronquée.



Ne jamais modifier le positionnement de la dénomination.



Ne jamais modifier la couleur des caractères typographiques.



Ne jamais changer la police de caractères.